



Note d'information relative à l'offre « Part de coopérateur » par Nosse Moulin SCES agréée

Le présent document a été établi par SCHUL Nicolas et DANEAU Geoffroy, Administrateurs de Nosse Moulin SCES.

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.

Cette note d'information est correcte à la date du 30 juin 2026.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

Nature du produit

L'instrument offert est une action : dans une société coopérative, elle porte le nom de « part de coopérateur » ou « part ». Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations, les « parts de coopérateur » sont appelées « actions ». En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation, l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

Risques de l'investissement

L'émetteur déclare les risques suivants :

Risque de perte de la totalité du capital investi :	Oui
<p>Risque de liquidité :</p> <p><i>Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.</i></p>	<p>Le ratio de liquidité est de 6,8 au 31/12/2025.</p> <p><i>Risques liés à la liquidité des parts coopératives :</i> <i>Il n'existe pas de marché secondaire sur lequel les parts sont échangées. Dès lors, bien que, conformément aux procédures prévues dans les statuts, tout coopérateur-riche peut se retirer du capital de la coopérative, la liquidité est relativement limitée.</i> <i>Si un nombre significatif de coopérateur-riche-s fait usage simultanément de son droit de retrait, la société pourrait ne pas disposer de liquidités suffisantes pour rembourser toutes les parts démissionnaires et par conséquent se voir obliger de suspendre, limiter ou sursoir le remboursement.</i></p>
Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement éventuel de parts à l'associé-e se fait à la valeur comptable si elle est inférieure à 250€, sinon, à la valeur nominale de 250€.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>Le Conseil d'administration de la coopérative est composé actuellement de 8 personnes dont le mandat n'est pas rémunéré. Ces personnes viennent d'horizons variés et ont des expériences et expertises complémentaires pour assurer la gestion de Nosse Moulin.</p> <p>En pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le suivi des projets et des tâches administratives de la coopérative est géré par le Conseil d'administration et pour assurer une bonne gouvernance et la connaissance des dossiers, le Conseil d'administration est organisé sous la forme de binômes résilients (principal / assistant) par type de thématiques traitées, • Les aspects de gestion financière et comptable de chaque société d'exploitation sont délégués à chaque fois à différents bureaux spécialisés. La comptabilité générale de la coopérative est sous la responsabilité de l'Administrateur-délégué, avec la guidance d'un expert-comptable.
Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	<p>Les principaux risques opérationnels et commerciaux liés aux activités de Nosse Moulin sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Un retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité entraînant un retard au démarrage des installations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires.</i> Pour mitiger ce risque, la coopérative suit les échanges avec les différents corps de métier impliqués pour la réalisation technique, mutualise les phases de chantier

avec les autres éoliennes du parc en construction et a des ressources pour comprendre les tenants et aboutissants de ce type de chantiers.

- Une *volatilité des prix de matériaux* et des services pour la *construction de turbines*, entraînant une incertitude sur les frais de chantier et potentiellement une plus faible rentabilité.
Pour mitiger ce risque, la coopérative suit l'évolution des prix de marché pour actualiser ses coûts et passer commandes au moment opportun.
- Une *insuffisance des fonds récoltés* entraînant une annulation d'un projet en cours, cela entraînerait un retard à la génération d'un chiffre d'affaires.
Pour mitiger ce risque, la coopérative relaie efficacement l'information de levée de fonds quand elle anticipe un manque à court terme, ceci afin d'assurer que les projets en cours peuvent être financièrement poursuivis, En plus, pour les projets conséquents, elle s'assure que des prêts subordonnés à court-terme sont disponibles soit auprès d'autres coopératives du réseau REScoop, soit auprès d'un organisme publique wallon de financement des entreprises de l'économie sociale.
- Des *aléas climatiques* entraînant une chute de la production d'électricité (absence de vent ou de soleil) durant de nombreux mois, ou conditions extrêmes et catastrophes naturelles endommageant les installations ou en empêchant temporairement le fonctionnement entraînant une diminution du chiffre d'affaires et/ou des coûts de réparations, qui impacterait négativement les résultats financiers.
Ce risque est dilué en co-investissant dans plusieurs projets situés à des endroits géographiquement distincts.
- Des *risques d'exploitation tels que le retrait (temporaire) de permis d'exploitation, des défauts de construction, l'interruption du raccordement au réseau électrique, etc.*, sont susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires imprévus ou d'entraîner l'arrêt, temporaire ou définitif, de la production et d'impacter significativement les activités et les résultats financiers.
Pour mitiger ce risque, la coopérative veille toujours à connaître de manière complète la situation urbanistique des projets en cours ainsi que la législation en vigueur et son évolution.

- *Des risques liés aux assurances* : si la société encoure un dommage qui ne serait pas, ou pas suffisamment, couvert par les polices d'assurances, cela peut avoir un impact négatif sur les résultats financiers.
Pour mitiger ce risque, en amont, la coopérative veille à être bien couverte par des assurances adéquates, à suffisance selon les estimations de risques et montants exposés à couvrir,
- *Des risques réglementaires*, en particulier liés à la vente des *certificats verts* : une part significative du chiffre d'affaires attendu de certaines sociétés opérationnelles est liée à la vente de certificats verts. Une modification du prix de ceux-ci, du taux d'octroi ou du cadre légal peut avoir un impact négatif sur les résultats financiers.
Pour mitiger ces risques, déjà aujourd'hui la coopérative considère une hypothèse prudente en ce qui concerne la durée d'octroi des certificats verts dans ses plans financiers par projet,
- Un *risque de marché* : les fluctuations des prix sur le marché de l'électricité sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les revenus, la position financière et les résultats de l'entreprise.
Pour à tout le moins anticiper ce risque difficile à mitiger, la coopérative veille à sélectionner un mode de vente de son productible le moins possible lié aux potentielles variations de prix, et favorise des contrats de vente à long-terme.
- Un *risque lié aux revenus de Northwind NV* : Après 2034, Northwind NV sera entièrement exposée aux fluctuations des prix de l'électricité et aux fluctuations des prix des produits connexes sur le marché libre. Un changement important, mal estimé, des prix de l'électricité pourrait avoir un effet négatif sur la situation financière de Northwind NV.
- Un *risque lié à la solvabilité de Hulplanche* pour le remboursement du tiers-investissement de leur chaudière bio-masse. En cas de défaut de paiement de Hulplanche ou de faute grave de celui-ci dans la bonne maintenance de l'outil, la convention de collaboration autorise Nosse Moulin à récupérer la partie mobile de l'infrastructure et du réseau de chaleur (50,3%) pour l'installer dans un autre bâtiment, et d'exiger le rachat du

	solde du tiers-investissement. Par ailleurs, puisque le subside Green couvre 40% du montant à déboursier, le risque maximum est de 9,7% équivalent à 38.065€
Risques propres à l'émetteur – liés aux subventions :	<p>La coopérative n'a actuellement pas de subsides.</p> <p>Concernant le projet récent « Hulplanche » à l'étude, la coopérative a demandé une subvention GREEN à la Région Wallonne pour une chaufferie biomasse et réseau de chaleur pour un montant total d'environ 160.000 €. Si jamais ce montant n'est pas obtenu, la coopérative devra trouver d'autres sources de financement.</p>

Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

A. Identité de l'émetteur : Nosse Moulin SCES agréée

1.1 Siège social :	Chaussée de Wavre 37, 5030 Gembloux
1.2 Forme juridique	Société coopérative agréée CNC et entreprise sociale (SCES agréée)
1.3 Numéro d'entreprise	BE0839.778.488 – RPM Tribunal de Liège, division Namur
1.4 Pays d'origine	Belgique
1.5 Site internet	https://www.nossemoulin.org
2. Activités de l'émetteur	<p>Fondée en 2011, la coopérative Nosse Moulin a pour mission d'impliquer les citoyen-ne-s dans le développement des énergies renouvelables afin d'assurer un contrôle démocratique sur la production et la fourniture d'énergie. L'objet principal de la coopérative établit la participation des citoyen-ne-s, à la fois dans la définition du projet, mais aussi dans son financement puis son exploitation.</p> <p>Nous souhaitons garantir l'accès à une énergie durable tant pour nos coopérateur-ice-s que pour l'ensemble des habitant-e-s de la région dans laquelle nous sommes actifs. Notre démarche s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique et démocratique. Nous voulons nous assurer que l'énergie produite localement soit prioritairement destinée aux besoins locaux. Nous voulons également que les bénéfices provenant des outils locaux restent sur place plutôt que d'être envoyés aux sièges des multinationales.</p> <p>Les statuts complets de la coopérative revus en décembre 2023,</p>

	<p>y inclus une description de son objet social et de son mode de fonctionnement, peuvent être consultés sur le site web.</p> <p>Fondée en 2011, la coopérative est à ce jour co-proprétaire de 6 éoliennes on-shore en exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • deux à Ernage-Walhain, • une à Fernelmont, • une à Boneffe (Eghezée), • une à Perwez (repowering), • une à Houdeng <p>Par ailleurs, via sa participation dans le capital de la coopérative SeaCoop, elle est co-proprétaire de l'équivalent de 5 éoliennes off-shore dans le parc North Wind.</p> <p>Elle co-développe d'autres projets dans la région de Gembloux (Sombreffe, Grand-Leez Chastre,...) et dans l'éolien offshore avec les autres coopératives REScoop wallonnes et flamandes.</p>
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Un seul un actionnaire détient plus de 5 % du capital de Nosse Moulin : la société W.Alter SA (filiale de Wallonie Entreprendre).
4. Éventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	/
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	<p>La société est gérée par un Conseil d'administration composé de 3 à 9 administrateurs qui sont élus à la majorité simple par l'AG (pas de quorum, pas de double majorité) pour une durée de 3 ans, conformément à l'article 30 des statuts.</p> <p>Il y a actuellement 8 administrateurs dont un exerçant la fonction d'administrateur-délégué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BROSEMER Didier • CUVELIER Dominique, Administrateur-délégué • DANEAU Geoffroy • DELPORTE Valérie • MARCOTTE Jean-Louis • SCHUL Nicolas, président du Conseil d'Administration • SPINEWINE Benoit • VAN HAUTE Martin
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Pas de comité de direction
5.3 Identité du délégué à la gestion journalière.	Mr CUVELIER Dominique, administrateur, a la fonction de délégué à la gestion journalière.

6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Selon les statuts de la coopérative, Article 17: « Les mandats des administrateur·rice·s et des coopérateur·rice·s chargé·e·s du contrôle sont gratuits, sauf décision contraire de l'assemblée générale »
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse	/
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	/
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'y a pas de commissaire aux comptes désignés.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	<p>Les comptes publiés au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 sont dûment annexés à la présente note d'information.</p> <p>Les comptes annuels n'ont pas été audités et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.</p>
2. Fonds de roulement net.	<p>Le fonds de roulement net au 31/12/2025 s'élevaient à 376.337€ (= actifs circulants – dettes à court terme).</p> <p>Après approbation du budget et du plan de trésorerie 2026-2028 par le Conseil d'Administration, celui-ci atteste que le fonds de roulement est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze mois suivants (juin 2026 – mai 2027).</p> <p>Cette estimation prend comme hypothèses une approche prudente pour les revenus (absence ou faibles dividendes des sociétés d'exploitation) et la croissance en capital (moyenne historique des 48 derniers mois hors périodes spécifiques d'appel), et une approche maximaliste pour les dépenses (inflation des salaires sans modération salariale, frais juridiques). Dans le calcul du fonds de roulement, le conseil</p>

	d'Administration n'a pas pris compte les fonds supplémentaires qu'il souhaite lever par le biais cette offre publique.
3.1 Capitaux propres.	<p>Les capitaux propres au 30/06/2026 s'élevaient à 2.032.997€ Ils sont constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 89% par un apport des coopérateurs depuis septembre 2011 (1.805.250€) - à moins de 1% par la constitution de réserves statutairement indisponibles (1.567€) - à 4% par la constitution de réserves disponibles pour la réalisation de la finalité sociale de la société (82.708€) - à 6% par le bénéfice reporté des exercices précédents et non-distribués (133.471€)
3.2 Endettement.	<p>La dette à un an au plus s'élevait à 88.169€ en date du 30/06/2026.</p> <p>Les dettes à court-terme sont principalement constituées de factures à recevoir de notre partenaire Eneco (50 000€) pour la participation aux frais de co-développement du projet Grand-Leez I non-abouti, et du dividende 2025 à payer (31.158€)</p>
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Depuis la finalisation du bilan 2025 et son approbation par l'Assemblée Générale en date du 25 mai 2026, aucun changement significatif n'est à noter.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1. Montant maximal de l'offre	500.000€
2.1 Montant minimal de l'offre.	/
2.2 Montant maximal de souscription par investisseur.	80 parts, soit 20 000€ maximum par investisseur.
2.3 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 part (=1 action) à 250€
3. Prix total des instruments de placement offerts.	500 000€ (= 2.000 actions)
4.1 Date d'ouverture de l'offre.	01/07/2026
4.2 Date de clôture de l'offre.	01/12/2026. Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de clôturer anticipativement l'offre.
4.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions
5. Frais à charge de l'investisseur.	La société ne chargera aucun frais à l'investisseur-se pour la souscription de nouvelles parts. En outre, la société ne chargera aucun frais à l'investisseur-se pour la sortie ou le transfert de parts.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	<p>Nosse Moulin destine la présente levée de fonds à l'exercice de son activité d'investissement et de mise en place de société(s) constituée(s) aux fins de production d'énergie renouvelable, avec le développement principalement de projets éoliens et d'un réseau de chaleur durable.</p> <p>Principalement en 2026, les moyens seront alloués pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• La poursuite du co-développement d'un projet éolien de 4 turbines à Grand-Leez / Liernu (dont la part de la coopérative dans ce projet est de 25%), majoritairement afin de couvrir les postes ci-dessous (part de Nosse Moulin) :<ul style="list-style-type: none">➤ Suivi juridique et administratif des recours.➤ Complément d'étude d'incidences• L'investissement dans une chaudière biomasse et réseau de chaleur au quartier rural résilient de Hulplanche, en tiers-investissement sur une durée de 10 ans pour un montant de 392.425€ :
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prêt à risque pour 49,7% de l'infrastructure fixe (195.035€) rémunéré à taux annuel 5,5% ➤ Prêt non-risqué pour 50,3% de l'infrastructure mobile (197.390€), rémunéré à taux annuel de 5,00% ➤ Portage du subside à recevoir (156.970€) <ul style="list-style-type: none"> • Le rachat des droits liés au permis d'un projet éolien à Walhain-Orbais: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur base 540.000€ à 750.000€ selon la turbine ➤ En supposant une participation maximale de 66% dans la société d'exploitation à créer ➤ Soit une estimation de 125.000€ pour Nosse Moulin • Le co-développement d'un projet éolien de 6 turbines entre Gembloux et Chastre, majoritairement afin de couvrir les postes ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de la réunion d'Information au public (RIP) ➤ Réalisation de l'Etude d'Incidence sur l'Environnement, étude de vent, autres études de faisabilité (100.000€) • L'investissement dans un projet citoyen d'extension de parc éolien à Boneffe : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition par Nosse Moulin directement de 10% des nouvelles parts émises par la société déjà existante Moulin du Zéphyr.
<p>2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ;</p> <p>Caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré</p>	<p>Les actions proposées via la présente offre permettront de constituer les fonds propres nécessaires au financement des projets mentionnés ci-dessous sous le point B1.</p>
<p>3. Autres sources de financement pour la réalisation des investissements considérés</p>	<p>Au besoin, les fonds propres seront complétés par des prêts subordonnés. Certains projets sont menés en partenariat avec d'autres coopératives locales qui apporteront une partie des fonds propres nécessaires à leur réalisation.</p>

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Vente en souscription de parts (= actions) de la coopérative Nosse Moulin
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros.
2.2 Dénomination des instruments de placement.	<p>Action.</p> <p><i>Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations, les « parts de coopérateur » sont appelées « actions ».</i></p> <p><i>Notez que la part est qualifiée de part de « coopérateur-rice-s de proximité » pour les coopérateur-rice-s qui ont leur domicile ou leur siège dans une commune où Nosse Moulin a un projet d'infrastructure de production d'énergie renouvelable, en exploitation ou en cours de développement, ainsi qu'aux communes limitrophes</i></p>
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	250€
3. Date d'échéance et/ou modalités de remboursement.	<p>Le retrait des parts est autorisé selon la procédure et les conditions reprises à l'article 11 des statuts quant à la démission ou le retrait partiel de parts.</p> <p>En vertu des statuts, un-e coopérateur-rice peut démissionner à tout moment, la démission prenant effet dans un délai de maximum trois semaines à dater de l'envoi du courrier ou courriel notifiant la démission. Le montant remboursé, conformément à l'article 13 des statuts, est plafonné à la valeur de la part telle qu'elle résulte du bilan de l'année sociale pendant laquelle la démission a été donnée, sans toutefois que le montant remboursé soit supérieur à la valeur nominale des parts. Les coopérateur-rice-s sont autorisé-e-s à démissionner partiellement, sans toutefois pouvoir fractionner une ou plusieurs parts.</p> <p>Le remboursement des parts est effectué dans les six mois de l'approbation des comptes annuels de l'exercice servant de base au calcul de la part. Le remboursement des parts est effectué pour autant que les fonds propres de Nosse Moulin consécutifs à la sortie ne l'empêche pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit postposé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises.</p>

	En outre, le remboursement d'un·e coopérateur·rice peut aussi être refusé s'il a pour effet de provoquer la liquidation de Nosse Moulin.
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Les dettes bancaires ont le premier rang, les emprunts subordonnés le rang suivant. Les actions détenues par les coopérateurs ont le dernier rang.
5. Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	<p>Selon l'article 8 des statuts, les parts sont cessibles, moyennant l'agrément du conseil d'administration, entre vifs à un·e autre coopérateur·rice. Elles peuvent être cédées ou transmises à des tiers à condition que ceux-ci remplissent les conditions d'admission de l'article 10, 1., et ce, à peine de nullité.</p> <p>En cas de décès d'une personne physique détentrice de parts de la Société, les parts seront transmises à ses héritier·ière·s légaux ou testamentaires sans admission, par dérogation à l'Article 11.</p>
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	/
7. Politique de dividende	Le dividende distribué aux associés est modéré suivant les règles CNC ¹ (maximum 6% pour garantir à la coopérative la conservation d'une partie de ses ressources, conformément à l'article 36 des statuts) et fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire des coopérateur·rice·s.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	La date de paiement est fixée par l'assemblée générale des coopérateurs qui valide l'allocation du résultat

1 CNC : Conseil National de la Coopérative. « Le dividende net octroyé aux associés sur les parts du capital social ne peut dépasser 6% de la valeur nominale (=montant investi) des parts sociales après retenue du précompte mobilier. »

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité – Précompte mobilier :	<p>Un précompte mobilier (en général de 30 %) est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 833€ de dividendes pour l'année de revenus 2024 (exercice d'imposition 2025).</p> <p>La coopérative qualifiant de PME au sens du Code des sociétés et des associations, la distribution de dividendes aux coopérateurs est en principe éligible au régime dit VVPRbis prévu à l'article 269, §2 du Code des impôts sur les revenus de 1992. En pratique, le taux standard de précompte mobilier de 30 % est ainsi réduit à 20 % ou 15 % selon que le dividende distribué est relatif au résultat du 2^{ème} exercice comptable après celui de la souscription de part ou du 3^{ème} (ou suivant) exercice comptable après celui de la souscription de part, si les conditions légales sont réunies. Il faut notamment que l'actionnaire détienne les actions de façon ininterrompue depuis la souscription de nouvelles parts, et que l'apport ne fasse pas suite à une réduction de capital.</p>
Allocation en cas de sursouscription :	Remboursement des derniers arrivés.
Autres caractéristiques de l'offre :	L'offre de parts permet de remplir une condition à la possibilité de se fournir en électricité auprès de COCITER qui est un fournisseur d'électricité 100% verte, 100% locale et 100% citoyenne.
Droit de vote attaché aux parts :	Vote en Assemblée Générale (« AG ») sur la base du principe « <i>une personne = une voix</i> », quel que soit le nombre de parts détenues.

Annexes 1 : Bilan 2024

Bilan et comptes de résultats du 01/2024 au 12/2024

	<u>Rubrique</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	0,00	0,00
200000 FRAIS CONSTITUTION ET D'AUGM. DE CAPITAL		2 554,59	2 554,59
200900 AMORTISSEMENT		-2 554,59	-2 554,59
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	1 436 002,12	942 958,04
Immobilisations incorporelles	21	24 338,80	480,00
210000 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		26 926,13	1 200,00
210900 AMORTISSEMENTS		-2 587,33	-720,00
Immobilisations corporelles	22/27	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	24	0,00	0,00
240000 MOBILIER ET MATERIEL		371,16	371,16
240900 AMORT MOBILIER ET MATERIEL		-371,16	-371,16
Immobilisations financières	28	1 411 663,32	942 478,04
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	1 411 458,32	942 478,04
Participations	282	1 051 228,04	691 478,04
282010 PARTICIPATION COCITER		59 000,00	44 000,00
282013 PARTICIPATION MOULIN DU BOIS DE LA HU		67 000,00	67 000,00
282020 PARTICIPATION ATOUT WAL		396 462,75	396 462,75
282030 PARTICIPATION MARCHOVENT		96 000,00	96 000,00
282040 PARTICIPATION MOULIN DU ZEPHYR		67 235,29	67 235,29
282050 PARTICIPATION EMISSION ZERO SC		260,00	260,00
282060 PARTICIPATION NEWB		20,00	20,00
282070 PARTICIPATION SEACOOP		285 000,00	10 000,00
282080 PARTICIPATION EOLE-LIEN SC		1 000,00	1 000,00
282090 PARTICIPATION CLEF SC		250,00	250,00
282100 PARTICIPATION COOPEBOIS		1 000,00	1 000,00
282110 PARTICIPATION WALHINETTE		500,00	500,00
282120 PARTICIPATION MONT EOLE		77 500,00	7 750,00
Créances	283	360 230,28	251 000,00
283010 PRET ATOUT WAL		20 000,00	30 000,00
283020 PRET MARCHOVENT		76 000,00	76 000,00
283040 PRET HOSE		12 000,00	12 000,00
283050 PRET BOIS DE LA HUTTE		160 516,00	133 000,00
283060 PRET MONT-EOLE		61 714,28	0,00
283070 PRET SEACOOP		30 000,00	0,00
Autres immobilisations financières	284/8	205,00	0,00
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	205,00	0,00
288000 CAUTIONNEMENTS VERSES EN NUMERAIR		205,00	0,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	289 570,60	742 793,68

	Rubrique	2024	2023
Créances à un an au plus	40/41	33 611,52	27 697,46
Créances commerciales	40	2 755,85	6 798,17
400000 CLIENTS		0,00	6 798,17
404100 NOTE DE CREDIT A RECEVOIR		68,48	0,00
408000 FOURNISSEURS DEBITEURS		2 687,37	0,00
Autres créances	41	30 855,67	20 899,29
411200 COMPTE COURANT ADMINISTRATION TVA		4 688,26	3,52
412000 IMPOTS BELGES SUR RESULTAT A RECUP.		5 292,69	2 156,77
416010 PRET ATOUT WAL		10 000,00	10 000,00
416030 CREANCES ORNOS		675,00	675,00
416060 PRET MONT-EOLE		2 285,72	0,00
418000 CAUTION COMMUNE DE WALHAIN		50,00	200,00
418100 CAUTION SOFICO - GENOTTE - PART NM		3 133,00	3 133,00
418200 CAUTION SOFICO - BOIS DU GARD - PART NM		4 731,00	4 731,00
Placements de trésorerie	50/53	50 000,00	20 000,00
Autres placements	51/53	50 000,00	20 000,00
520100 PRET FIN'S COMMON		50 000,00	20 000,00
Valeurs disponibles	54/58	201 056,86	693 474,17
541000 DEPOT CDC		50 000,00	50 000,00
550000 COMPTES COURANTS BNP		0,00	204,34
550020 TRIODOS COMPTE COURANT		48 296,50	297 871,66
550030 TRIODOS COMPTE EPARGNE		102 362,19	275 000,00
550040 TRIODOS COMPTE A TERME		0,00	70 000,00
570000 CAISSES - ESPECES		398,17	398,17
Comptes de régularisation	490/1	4 902,22	1 622,05
490000 CHARGES A REPORTER		90,31	904,63
491000 PRODUITS ACQUIS		4 811,91	717,42
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1 725 572,72	1 685 751,72

	<u>Rubrique</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
CAPITAUX PROPRES	10/15	1 609 197,81	1 555 230,24
Apport	10/11	1 355 250,00	1 294 500,00
Disponible	110	1 335 250,00	1 274 500,00
110000 CAPITAL VARIABLE		1 335 250,00	1 274 500,00
Indisponible	111	20 000,00	20 000,00
111900 CAPITAL FIXE		20 000,00	20 000,00
Réserves	13	97 073,37	83 815,87
Réserves indisponibles	130/1	11 567,41	11 567,41
Réserves statutairement indisponibles	1311	11 567,41	11 567,41
131100 RESERVES STATUTAIREMENT INDISPONIBL		11 567,41	11 567,41
Réserves disponibles	133	85 505,96	72 248,46
133000 RESERVES FINALITE SOCIALE		85 505,96	72 248,46
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	14	156 874,44	176 914,37
140000 BENEFICE REPORTE		156 874,44	176 914,37
DETTES	17/49	116 374,91	130 521,48
Dettes à un an au plus	42/48	115 602,40	130 366,25
Dettes commerciales	44	57 534,20	49 968,38
Fournisseurs	440/4	57 534,20	49 968,38
440000 FOURNISSEURS		4 613,55	-953,32
444000 FACTURES A RECEVOIR		52 920,65	50 921,70
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	920,92	24 960,46
Impôts	450/3	0,00	24 960,46
452000 IMPOTS BELGES SUR LE RESULTAT A PAYE		0,00	24 960,46
Rémunérations et charges sociales	454/9	920,92	0,00
456000 PROVISIONS PECULES DE VACANCES		920,92	0,00
Autres dettes	47/48	57 147,28	55 437,41
470000 DIVIDENDES EX 2019 - 2020		1 459,71	1 459,71
471000 DIVIDENDES EX 2021		187,97	187,97
471100 DIVIDENDES EX 2022		708,45	725,45
471123 DIVIDENDES EX 2023		1 004,42	49 768,03
471124 DIVIDENDES EX 2024		53 030,48	0,00
489020 DEMISSION COOPERATEUR A VALIDER		450,00	450,00
489030 PARTS DEMISSIONAIRES CAPITAL		250,00	2 790,00
489095 ISABELLE DUGAILLEZ		56,25	56,25
Comptes de régularisation	492/3	772,51	155,23
492000 CHARGES A IMPUTER		772,51	155,23
TOTAL DU PASSIF	10/49	1 725 572,72	1 685 751,72

	<u>Rubrique</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Ventes et prestations	70/76A	5 851,69	10 919,42
Chiffre d'affaires	70	5 716,84	10 818,32
700000 VENTES ET PRESTATIONS SERVICES		5 716,84	10 818,32
Autres produits d'exploitation	74	134,85	101,10
743001 PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS		0,00	101,10
748999 REDUCTION ONSS		134,85	0,00
Coût des ventes et des prestations	60/66A	28 362,11	23 851,55
Services et biens divers	61	17 530,85	19 651,29
610150 LOCATION SALLE		465,00	423,35
612100 SITE INTERNET		157,95	304,00
612400 PETITES FOURNITURES DE BUREAU		0,00	10,98
612430 FRAIS POSTAUX		33,40	27,20
613130 ASSURANCE R.C. PROFESSIONNEL		904,63	1 722,34
613213 HONORAIRES DIVERS		1 862,68	1 479,50
613215 HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE		3 319,90	6 357,50
613218 HONORAIRES NOTAIRES		0,00	3 156,75
613220 PUBLICATIONS LEGALES		261,27	260,35
613300 SECRETARIATS SOCIAUX		730,76	0,00
613310 PRESTATIONS INFORMATIQUES		1 920,08	0,00
613600 FRAIS DE FORMATION		400,00	0,00
614200 FRAIS DE DEPLACEMENT - AFFAIRES		147,39	5,20
615210 FRAIS DE PARKINGS / PEAGE		0,00	18,70
615250 FRAIS BOISSONS		289,25	270,78
615400 COTISATIONS GROUP PROFESS		6 513,46	5 614,64
616520 PUBLICITE, ANNONCES		525,08	0,00
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	7 996,41	0,00
620200 EMPLOYES		5 060,00	0,00
620271 DEPLACEMENTS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL		95,06	0,00
620272 REMBOURSEMENT DE FRAIS		290,69	0,00
621000 COTISATIONS PATRONALES D'ASSURANCES SOCIA		1 290,81	0,00
623001 ASSURANCE ACCIDENT DU TRAVAIL		25,21	0,00
623100 MEDECIN DU TRAVAIL		313,72	0,00
623310 DOTATION PROVISION PECULE VACANCES		920,92	0,00
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement	630	1 867,33	240,00
630100 DOT. AMORT. IMMO. INCORPORELLES		1 867,33	240,00
Autres charges d'exploitation	640/8	967,52	3 960,26
643100 COTISATION SOCIETE		967,52	960,26
643200 AUTRES CHARGES D'EXPLOITAITON		0,00	3 000,00
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-22 510,42	-12 932,13
Produits financiers	75/76B	77 255,99	65 535,45
Produits financiers récurrents	75	77 255,99	65 535,45
Produits des immobilisations financières	750	72 559,08	65 018,03

	<u>Rubrique</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
750000 DIVIDENDE ATOUT WAL		30 840,00	36 000,00
750010 DIVIDENDE ZEPHYR		33 617,85	0,00
750050 PLUS-VALUE SUR VENTE PARTICIPATION		0,00	21 246,80
750110 INTERETS PRET MARCHOVENT		3 800,00	3 800,00
750120 INTERETS PRET HOSE		600,00	1 200,00
750130 INTERETS PRET ATOUT WAL		2 000,00	2 500,00
750150 INTERETS PRET F'IN COMMON		492,00	207,22
750160 INTERETS PRET MONT EOLE		1 144,89	0,00
750200 DIVIDENDES PERCUS		64,34	64,01
Produits des actifs circulants	751	3 786,40	517,42
751000 PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS		3 786,40	517,42
Autres produits financiers	752/9	910,51	0,00
756000 PRODUITS FINANCIERS DIVERS		910,51	0,00
Charges financières	65/66B	168,14	200,21
Charges financières récurrentes	65	168,14	200,21
Charges des dettes	650	0,00	38,13
650000 INTERETS, COMMISSIONS ET FRAIS DETTES		0,00	38,13
Autres charges financières	652/9	168,14	162,08
657000 FRAIS DE BANQUE NON TAXES		107,52	162,08
657100 FRAIS FINANCIERS SOUMIS A LA TVA		60,62	0,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	54 577,43	52 403,11
Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	8 329,38	-5 339,54
Impôts	670/3	11 465,30	2 156,77
670000 IMPOTS ET PRECPTES DUS OU VERSES		8 329,38	1,54
670110 PRECOMPTE RETENU		1 135,92	155,23
671240 VERSEMENTS ANTICIPES		2 000,00	2 000,00
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	3 135,92	7 496,31
771000 REGULAR. IMPOTS BELGES DUS OU VERSES		0,00	5 339,54
771200 REPRISES DE PROVISIONS FISCALES		3 135,92	2 156,77
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	46 248,05	57 742,65
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	46 248,05	57 742,65

	<u>Rubrique</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Affectations aux capitaux propres	691/2	13 257,50	6 903,65
aux autres réserves	6921	13 257,50	6 903,65
692100 DOTATION AUX AUTRES RESERVES		13 257,50	6 903,65
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	-20 039,93	1 070,97
693000 BENEFICE A REPORTER		0,00	1 070,97
793000 PERTE A REPORTER		-20 039,93	0,00
Bénéfice à distribuer	694/7	53 030,48	49 768,03
Rémunération de l'apport	694	53 030,48	49 768,03
694000 REMUNERATION DU CAPITAL		53 030,48	49 768,03

Annexes 2 : Bilan 2025

Bilan et comptes de résultats du 01/2025 au 12/2025

	<u>Rubrique</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	0,00	0,00
200000 FRAIS CONSTITUTION ET D'AUGM. DE CAPITAL		2 554,59	2 554,59
200900 AMORTISSEMENT		-2 554,59	-2 554,59
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	1 617 954,56	1 436 002,12
Immobilisations incorporelles	21	20 862,68	24 338,80
210000 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		29 196,38	26 926,13
210900 AMORTISSEMENTS		-8 333,70	-2 587,33
Immobilisations corporelles	22/27	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	24	0,00	0,00
240000 MOBILIER ET MATERIEL		371,16	371,16
240900 AMORT MOBILIER ET MATERIEL		-371,16	-371,16
Immobilisations financières	28	1 597 091,88	1 411 663,32
282010 PARTICIPATION COCITER		59 000,00	59 000,00
282013 PARTICIPATION MOULIN DU BOIS DE LA HUTTE		67 000,00	67 000,00
282020 PARTICIPATION ATOUT WAL		396 462,75	396 462,75
282030 PARTICIPATION MARCHOVENT		96 000,00	96 000,00
282040 PARTICIPATION MOULIN DU ZEPHYR		67 235,29	67 235,29
282050 PARTICIPATION EMISSION ZERO SC		260,00	260,00
282060 PARTICIPATION NEWB		20,00	20,00
282070 PARTICIPATION SEACOOOP		485 000,00	285 000,00
282080 PARTICIPATION EOLE-LIEN SC		1 000,00	1 000,00
282090 PARTICIPATION CLEF SC		250,00	250,00
282100 PARTICIPATION COOPEBOIS		1 000,00	1 000,00
282110 PARTICIPATION WALHINETTE		500,00	500,00
282120 PARTICIPATION MONT EOLE		77 500,00	77 500,00
283010 PRET ATOUT WAL		10 000,00	20 000,00
283020 PRET MARCHOVENT		76 000,00	76 000,00
283040 PRET HOSE		12 000,00	12 000,00
283050 PRET BOIS DE LA HUTTE		160 516,00	160 516,00
283060 PRET MONT-EOLE		57 142,84	61 714,28
283070 PRET SEACOOOP		30 000,00	30 000,00
288000 CAUTIONNEMENTS VERSES EN NUMERAIRE		205,00	205,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	477 632,82	289 570,60
Créances à un an au plus	40/41	36 104,91	33 611,52
Créances commerciales	40	3 312,85	2 755,85
404100 NOTE DE CREDIT A RECEVOIR		0,00	68,48
408000 FOURNISSEURS DEBITEURS		3 312,85	2 687,37

	<u>Rubrique</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Autres créances	41	32 792,06	30 855,67
411200 COMPTE COURANT ADMINISTRATION TVA		946,93	4 688,26
412000 IMPOTS BELGES SUR RESULTAT A RECUP.		3 415,69	5 292,69
416010 PRET ATOUT WAL		20 000,00	10 000,00
416030 CREANCES ORNOS		675,00	675,00
416060 PRET MONT-EOLE		4 571,44	2 285,72
418000 CAUTION COMMUNE DE WALHAIN		50,00	50,00
418100 CAUTION SOFICO - GENOTTE - PART NM		3 133,00	3 133,00
418200 CAUTION SOFICO - BOIS DU GARD - PART NM		0,00	4 731,00
Placements de trésorerie	50/53	0,00	50 000,00
520100 PRET FIN'S COMMON		0,00	50 000,00
Valeurs disponibles	54/58	439 648,22	201 056,86
541000 DEPOT CDC		50 000,00	50 000,00
550020 TRIODOS COMPTE COURANT		279 250,05	48 296,50
550030 TRIODOS COMPTE EPARGNE		110 000,00	102 362,19
570000 CAISSES - ESPECES		398,17	398,17
Comptes de régularisation	490/1	1 879,69	4 902,22
490000 CHARGES A REPORTER		13,78	90,31
491000 PRODUITS ACQUIS		1 865,91	4 811,91
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	2 095 587,38	1 725 572,72

	<u>Rubrique</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
CAPITAUX PROPRES	10/15	1 993 996,60	1 609 197,81
Apport	10/11	1 766 250,00	1 355 250,00
Disponible	110	1 746 250,00	1 335 250,00
110000 CAPITAL VARIABLE		1 746 250,00	1 335 250,00
Indisponible	111	20 000,00	20 000,00
111900 CAPITAL FIXE		20 000,00	20 000,00
Réserves	13	94 275,14	97 073,37
Réserves indisponibles	130/1	11 567,41	11 567,41
Réserves statutairement indisponibles	1311	11 567,41	11 567,41
131100 RESERVES STATUTAIREMENT INDISPONIBL		11 567,41	11 567,41
Réserves disponibles	133	82 707,73	85 505,96
133000 RESERVES FINALITE SOCIALE		82 707,73	85 505,96
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	14	133 471,46	156 874,44
140000 BENEFICE REPORTE		133 471,46	156 874,44
DETTES	17/49	101 590,78	116 374,91
Dettes à un an au plus	42/48	101 296,01	115 602,40
Dettes commerciales	44	52 585,07	57 534,20
Fournisseurs	440/4	52 585,07	57 534,20
440000 FOURNISSEURS		1 891,77	4 613,55
444000 FACTURES A RECEVOIR		50 693,30	52 920,65
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	2 861,67	920,92
Rémunérations et charges sociales	454/9	2 861,67	920,92
456000 PROVISIONS PECULES DE VACANCES		2 861,67	920,92
Autres dettes	47/48	45 849,27	57 147,28
470000 DIVIDENDES EX 2019 - 2020		1 459,71	1 459,71
471000 DIVIDENDES EX 2021		187,97	187,97
471100 DIVIDENDES EX 2022		704,23	708,45
471123 DIVIDENDES EX 2023		976,73	1 004,42
471124 DIVIDENDES EX 2024		647,90	53 030,48
471125 DIVIDENDES EX 2025		31 157,73	0,00
489020 DEMISSION COOPERATEUR A VALIDER		450,00	450,00
489030 PARTS DEMISSIONAIRES CAPITAL		10 265,00	250,00
489095 ISABELLE DUGAILLEZ		0,00	56,25
Comptes de régularisation	492/3	294,77	772,51
492000 CHARGES A IMPUTER		294,77	772,51
TOTAL DU PASSIF	10/49	2 095 587,38	1 725 572,72

	<u>Rubrique</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits et charges d'exploitation, marge brute	9900	-6 547,10	-11 679,16
Chiffre d'affaires	70	5 950,12	5 716,84
700000 VENTES ET PRESTATIONS SERVICES		5 950,12	5 716,84
Autres produits d'exploitation	74	5 310,71	134,85
743001 PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS		207,27	0,00
743100 DONATION PARTICIPATION		8,00	0,00
748999 REDUCTION ONSS		5 088,56	134,85
749050 CRÉDIT PRÉCOMPTE SECTEUR PRIVÉ		6,88	0,00
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	17 807,93	17 530,85
Services et biens divers	61	17 807,93	17 530,85
610150 LOCATION SALLE		815,00	465,00
612000 FOURNITURES DE BUREAU ET IMPRIMES		709,33	0,00
612100 SITE INTERNET		190,09	157,95
612430 FRAIS POSTAUX		396,12	33,40
613130 ASSURANCE R.C. PROFESSIONNEL		904,63	904,63
613213 HONORAIRES DIVERS		1 210,00	1 862,68
613215 HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE		3 663,80	3 319,90
613220 PUBLICATIONS LEGALES		269,46	261,27
613250 HONORAIRES AVOCATS		917,08	0,00
613300 SECRETARIATS SOCIAUX		1 367,54	730,76
613301 FRAIS MONIZZE		46,90	0,00
613310 PRESTATIONS INFORMATIQUES		3 532,28	1 920,08
613600 FRAIS DE FORMATION		0,00	400,00
614200 FRAIS DE DEPLACEMENT - AFFAIRES		82,48	147,39
615210 FRAIS DE PARKINGS / PEAGE		15,30	0,00
615250 FRAIS BOISSONS		206,53	289,25
615400 COTISATIONS GROUP PROFESS		2 876,74	6 513,46
616511 FRAIS DE RESTAURANT		213,90	0,00
616520 PUBLICITE, ANNONCES		390,75	525,08
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	25 287,94	7 996,41
620200 EMPLOYES		15 723,48	5 060,00
620250 DIVERS BRUTS		98,00	0,00
620254 PRIME DE FIN D'ANNÉE		1 310,29	0,00
620271 DEPLACEMENTS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL		153,10	95,06
620272 REMBOURSEMENT DE FRAIS		959,59	290,69
620291 PÉCULES DE VACANCES		395,39	0,00
621000 COTISATIONS PATRONALES D'ASSURANCES SOCIALES		4 403,68	1 290,81
621370 ONSS Redistribution des charges sociales		-174,23	0,00
623001 ASSURANCE ACCIDENT DU TRAVAIL		87,37	25,21
623010 ECO-CHEQUES		75,00	0,00
623100 MEDECIN DU TRAVAIL		315,52	313,72
623310 DOTATION PROVISION PECULE VACANCES		2 861,67	920,92
623320 UTILISATION PROVISION PECULE VACANCES		-920,92	0,00
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur	630	5 746,37	1 867,33
630100 DOT. AMORT. IMMO. INCORPORELLES		5 746,37	1 867,33
Autres charges d'exploitation	640/8	998,47	967,52

	<u>Rubrique</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
643100 COTISATION SOCIETE		998,47	967,52
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-38 579,88	-22 510,42
Produits financiers	75/76B	46 443,14	77 255,99
Produits financiers récurrents	75	46 443,14	77 255,99
750000 DIVIDENDE ATOUT WAL		0,00	30 840,00
750010 DIVIDENDE ZEPHYR		33 617,65	33 617,85
750110 INTERETS PRET MARCHOVENT		3 800,00	3 800,00
750120 INTERETS PRET HOSE		600,00	600,00
750130 INTERETS PRET ATOUT WAL		0,00	2 000,00
750150 INTERETS PRET F'IN COMMON		333,33	492,00
750160 INTERETS PRET MONT EOLE		4 521,77	1 144,89
750170 INTERETS PRET SEACOOOP		2 550,00	0,00
750200 DIVIDENDES PERCUS		69,80	64,34
751000 PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS		949,58	3 786,40
756000 PRODUITS FINANCIERS DIVERS		1,01	910,51
Charges financières	65/66B	108,51	168,14
Charges financières récurrentes	65	108,51	168,14
654000 DIFFERENCES DE CHANGE EURO		1,71	0,00
657000 FRAIS DE BANQUE NON TAXES		101,00	107,52
657100 FRAIS FINANCIERS SOUMIS A LA TVA		0,00	60,62
657200 AUTRES FRAIS FINANCIERS		5,80	0,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	7 754,75	54 577,43
Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	0,00	8 329,38
670000 IMPOTS ET PRECPTES DUS OU VERSES		0,00	8 329,38
670110 PRECOMPTE RETENU		279,77	1 135,92
671240 VERSEMENTS ANTICIPES		0,00	2 000,00
771200 REPRISES DE PROVISIONS FISCALES		-279,77	-3 135,92
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	7 754,75	46 248,05
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	7 754,75	46 248,05

	Rubrique	2025	2024
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	164 629,19	223 162,42
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	7 754,75	46 248,05
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	156 874,44	176 914,37
Affectations aux capitaux propres	691/2	0,00	13 257,50
aux autres réserves	6921	0,00	13 257,50
692100 DOTATION AUX AUTRES RESERVES		0,00	13 257,50
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	133 471,46	156 874,44
Bénéfice à distribuer	694/7	31 157,73	53 030,48
Rémunération de l'apport	694	31 157,73	53 030,48
694000 REMUNERATION DU CAPITAL		31 157,73	53 030,48